



VERS UNE DÉMARCHE À LA CARTE POUR UNE PRISE EN MAIN DU SUJET "BIODIVERSITÉ" À L'ÉCHELLE DU MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Orianne Guillou, coordinatrice
Terre de Liens Bourgogne-Franche-Comté



Table des matières

Introduction	3
I/ Définition des termes	4
II/ Pourquoi et sur quels critères se saisir de la thématique “biodiversité” à Terre de Liens ?	4
III/ Vers une démarche à la carte à plusieurs volets	6
1) Volet 1 : s’appuyer sur le cadre contractuel	7
a. Méthodologie pour la mise en œuvre du volet 1	7
b. Intérêt du volet 1	9
c. Questions à creuser et points de vigilance :	9
2) Volet 2 : mobiliser la biodiversité au service de l’activité agricole	9
a. Méthodologie pour la mise en œuvre du volet 2 :	10
b. Intérêt du volet 2 :	11
c. Questions à creuser et points de vigilance :	12
3) Volet 3 : Déployer des approches naturalistes	13
a. Méthodologie pour la mise en œuvre du volet 2 :	13
b. Intérêt du volet 3 :	15
c. Questions à creuser et points de vigilance :	16
Conclusion :	16

Introduction

L'engagement environnemental est déterminant à Terre de Liens et constitue une base structurante dans l'existence du mouvement. On trouve notamment dans la charte Terre de Liens la mention « Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur les plans social et environnemental » ainsi que « Soutenir les projets qui vivifient le sol, les paysages et l'équilibre des écosystèmes ». Pour répondre à ces enjeux, Terre de Liens soutient un modèle agricole respectueux de l'environnement (agriculture biologique et paysanne) et adosse à ses baux ruraux des clauses environnementales.

Actuellement, la préservation de l'environnement est plus que jamais au cœur des préoccupations, que ce soit d'un point de vue politique ou sociétal, grâce à une prise de conscience de l'urgence de la situation. Le dérèglement climatique, la rareté de l'eau ou encore les émissions de gaz à effet de serre sont des éléments aujourd'hui directement palpables. Le monde connaît une crise écologique sans précédent avec une érosion de la biodiversité qui est en accélération constante depuis les années 50, à tel point que nous pouvons maintenant affirmer que nous connaissons une sixième crise d'extinction majeure à l'échelle mondiale.

Face à ce constat, le mouvement Terre de Liens est attendu sur ce sujet, à la fois par des fermiers Terre de Liens, qui attendent un appui pour les accompagner dans la préservation des ressources naturelles de leurs fermes, et aussi par des membres de Terre de Liens, des partenaires techniques et financiers ou encore des collectivités territoriales.

Cependant, la thématique "biodiversité" a encore besoin d'être structurée à l'échelle du mouvement Terre de Liens. Faisons le point de l'existant :

=> Les associations territoriales s'emparent du sujet de manière décousue, via des actions ponctuelles en faveur de la biodiversité : fêtes de la biodiversité sur les fermes, inventaires, chantiers participatifs de plantation de haies... Peu d'associations Terre de Liens ont inscrit la biodiversité comme axe stratégique à part entière.

=> L'association nationale, maintenant Fédération, porte la Mission Utilité Sociale et Environnementale (MUSE) depuis presque 10 ans, avec notamment la conception d'un diagnostic participatif des sols (diagnostic humus) ; elle a ouvert une mission de coordination des associations sur le sujet fin 2020.

=> La Fondation Terre de Liens finance des projets en faveur de la biodiversité depuis plusieurs années. En 2020, elle accentue son action par un appel à projet dont l'objectif est la mise en œuvre d'actions concrètes qui favorisent le développement de la biodiversité sur les fermes Terre de Liens ; pour ce faire, elle embauche Marion Maréchal en septembre 2021 pour coordonner les actions.

=> Le pôle ferme a souhaité améliorer la trame d'état des lieux d'entrée sur les fermes Terre de Liens en y ajoutant notamment des précisions sur l'état des sols et les éléments naturels présents sur les terres.

Cependant, aucune stratégie claire en faveur de la biodiversité n'a été concertée à l'échelle du mouvement. C'est pourquoi la Fédération a jugé utile d'entamer en 2020 un travail de recensement et d'analyse des pratiques et attentes de préservation de la biodiversité dans le Mouvement Terre de Liens. Cette mission, conduite et animée par Orianne Guillou, coordinatrice de Terre de Liens BFC, dans le cadre d'une mission nationale Biodiversité pour le réseau associatif, a permis de formaliser une

proposition de démarche à la carte qui permet la prise en main de la thématique “biodiversité” à l’échelle du mouvement Terre de Liens.

Pour ce faire, des entretiens approfondis avec une quinzaine de membres du mouvement ont été menés, et une grande partie des associations territoriales a été interrogée sur leurs pratiques. Les 15 personnes interviewées ont été choisies parce qu’elles avaient déjà approfondi la thématique biodiversité soit à titre personnel (experts, chercheurs), soit au titre d’une entité du mouvement (Foncière, Fondation, Fédération, associations). L’analyse des entretiens a été combinée au retour d’expérience de Terre de Liens Bourgogne-Franche-Comté, qui a mené un projet biodiversité de 2015 à 2017, mais aussi aux actions menées par Terre de Liens Pays-de-Loire sur la ferme du Pré-Tords et de Maubusson. Ce travail a notamment été rendu possible par la mobilisation de moyens de recherche-action dans le cadre du projet européen Ruralization porté par la Fédération, et par un appui de la Fondation Terre de Liens.

Ce document présente les conclusions de ce travail, des préconisations d’actions, et l’identification de questions pratiques, stratégiques et éthiques qui se posent à Terre de Liens. Il n’a pas encore fait l’objet d’une consultation politique à l’échelle du mouvement Terre de Liens.

I/ Définition des termes

La biodiversité désigne l’ensemble des **êtres vivants** ainsi que les **écosystèmes** dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les **interactions** des **espèces** entre elles et avec leurs **milieux**¹.

Il existe trois niveaux de biodiversité :

- La diversité **écosystémique** (les écosystèmes) : pour un agrosystème, il s’agit des éléments naturels et semi-naturels présents : haie, mare, forêt, bande enherbée, prairie humide, pelouse calcaire...
- La diversité **spécifique** (les espèces) : il s’agit de la faune et la flore inventoriées.
- La diversité **génétique** (les gènes) : ici, on parlera d’agrobiodiversité génétique comprenant les variétés végétales et races animales utilisées dans le cadre de l’activité agricole.

II/ Pourquoi et sur quels critères se saisir de la thématique “biodiversité” à Terre de Liens ?

Pour commencer la réflexion au sujet d’une démarche adaptée à Terre de Liens, il est nécessaire de réfléchir à : **pourquoi se saisir de la thématique “biodiversité” à Terre de Liens ?**

Les entretiens ont été analysés en s’inspirant de la notion sociologique de “champs de justification”² afin de mettre en évidence les raisons de se saisir de la thématique biodiversité à Terre de Liens. L’enjeu, pour tendre vers une démarche adaptée à l’ensemble du mouvement Terre de Liens, est de bien articuler ces différents champs, et parfois d’arbitrer sur la place et la priorité accordées à chacun. En effet, certains champs peuvent nécessiter de trouver un équilibre pour que la démarche abordée soit satisfaisante, à l’image des champs « dimension scientifique » et « dimension participative » qui peuvent paraître antagonistes.

¹ Source : Office français de la biodiversité : ofb.gouv.fr

² Boltanski et Thévenot

Les 7 champs de justifications qui ont émané des entretiens :

- 1) **La dimension patrimoniale** : l'enjeu est de garantir la préservation des terres acquises sur le long terme, dans une logique de préservation de la biodiversité. Pour cela, il paraît indispensable de travailler la question du Bail Rural Environnemental et de qualifier la situation concrète des fermes et terres en entrée et sortie de bail.
- 2) **La dimension marchande, économique** : l'enjeu est de trouver un compromis entre la préservation de la biodiversité et l'activité économique de la ferme. La biodiversité est également vue en tant que "ressource économique" : elle permet d'améliorer les rendements agricoles (grâce à la biodiversité fonctionnelle) ; d'accéder à une nouvelle clientèle sensible aux enjeux environnementaux ou encore de bénéficier d'aides supplémentaires pour les agriculteurs (ex : MAEC pour les zones Natura 2000, partenariats institutionnels, etc.).
- 3) **La dimension scientifique, l'expertise** : l'enjeu est de réaliser des diagnostics pour permettre d'apporter des préconisations de gestion, d'améliorer la biodiversité, voire de réaliser des suivis scientifiques (au-delà des intérêts de la ferme elle-même dans certains cas).
- 4) **La dimension participative, d'éducation populaire** : l'enjeu est de profiter de la thématique biodiversité pour impliquer des bénévoles, en recruter de nouveaux, mais aussi sensibiliser aux enjeux environnementaux et inciter au changement de pratiques.
- 5) **La dimension "inspirante"**, l'enjeu est de préserver la biodiversité sur les fermes pour avoir des fermes esthétiques, agréables, dans une logique de bien-être à la fois des paysans et des visiteurs.
- 6) **L'image de Terre de Liens** : l'enjeu est d'être en cohérence avec la charte Terre de Liens : *"Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur les plans social et environnemental"* ; mais aussi de communiquer sur les actions réalisées en faveur de la biodiversité.
- 7) **La mise en réseau, la création de nouveaux partenariats** : l'enjeu est de s'appuyer sur des partenaires pour mettre en œuvre la démarche biodiversité au sein de Terre de Liens. C'est une manière de faire des ponts entre "monde agricole" et "monde naturaliste", dans une visée partenariale (appui technique), politique (plaidoyer) ou économique (accès à de nouvelles ressources).

Une pluralité d'acteurs agit au sein de Terre de Liens avec des intérêts et des besoins qui leur sont parfois propres, sur un territoire français hétérogène. C'est pourquoi, en plus de l'équilibre entre les différents champs mentionnés précédemment, la démarche doit prendre en compte d'autres critères, dont voici quelques exemples.

Le degré d'implication de l'association territoriale (AT) : pour la bonne mise en œuvre d'un projet à propos de la biodiversité, il est nécessaire d'avoir des actions portées politiquement par l'association territoriale, avec des forces vives suffisantes pour le mettre en œuvre (salariés, bénévoles). C'est la clé de réussite pour un ancrage territorial réussi du projet.

Les partenaires politiques, techniques et financiers : ils ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire, il est donc nécessaire, pour chaque projet, d'identifier les partenaires potentiels pour faciliter et adapter sa mise en œuvre.

Les nécessités des propriétaires Foncière/ Fondation : si la démarche biodiversité choisie se déploie sur les fermes Terre de Liens, elle doit aussi répondre aux nécessités et attentes des propriétaires (cadre légal adapté, questions juridiques).

La situation de la ferme Terre de Liens : la ferme peut être sur une zone à enjeu au regard d'un fort niveau de dénaturation (pauvre en biodiversité) ou au contraire porter des enjeux spécifiques de préservation d'une biodiversité remarquable (ex : zone Natura 2000). Selon le contexte, la démarche déployée peut être différente.

La volonté des fermier(e)s : si la démarche choisie est déployée sur des fermes, le prérequis est d'avoir une appropriation du projet par les fermiers. Les fermiers Terre de Liens ont tous une sensibilité pour la préservation de l'environnement, témoignée par la signature d'un Bail Rural Environnemental (BRE). Toutefois, leur implication vis-à-vis des enjeux de biodiversité peut être multiforme et évoluer au fil du temps. La démarche doit s'adapter finement à leurs attentes, mais aussi les conduire à une réflexion, dans une logique d'accompagnement au changement. Pour bien comprendre les différents profils rencontrés à Terre de Liens, il convient de s'inspirer de travaux sociologiques³ qui définissent trois grands profils de fermiers. L'idée n'est pas de vouloir à tout prix catégoriser chaque fermier Terre de Liens mais de comprendre leur logique pour bien adapter la démarche choisie.

- **L'«exploitant agricole valorisant son environnement» :** il limite sa lecture de la biodiversité, d'une part aux seules directives décrites dans un bail - exemple de Terre de Liens : clauses environnementales librement souscrites au regard du contexte environnemental de la ferme et cahier des charges de l'agriculture biologique - et d'autre part, aux exigences adossées au paiement des aides PAC, comme la conservation des haies, par exemple ; cet agriculteur arrête généralement son mode de lecture de la biodiversité à ces réglementations qui contraignent ses pratiques agricoles.
- **Le «paysan dissident⁴» :** il travaille dans le respect de la biodiversité tout en se focalisant plus particulièrement sur la biodiversité fonctionnelle du point de vue de l'agriculture (auxiliaires des cultures, etc.). Son champ de connaissance est plus centré sur le champ de l'agronomie.
- **Le «gestionnaire d'espaces naturels» :** pour lui, la place de la biodiversité dans l'activité agricole est centrale dans la conception de son métier. Il a la volonté de conserver la diversité génétique et souhaite préserver les qualités intrinsèques des races qu'il élève ou des variétés qu'il cultive. Il attribue à la biodiversité sauvage une valeur « en soi » et essaye de la préserver voire de contribuer à son développement.

III/ Vers une démarche à la carte à plusieurs volets

Il est proposé de mettre en œuvre une méthode « biodiversité » différenciée et adaptée, en fonction de l'importance donnée par l'initiateur de la démarche aux différents champs de justification, mais aussi en fonction d'autres critères mentionnés précédemment (besoins des propriétaires, implication de l'association territoriale, situation de la ferme...). Ce document présente une démarche à la carte en 3 volets, qui s'appuie spécifiquement sur des projets biodiversité liés aux fermes Terre de Liens. Néanmoins, les actions peuvent aussi être conduites selon les envies de chacun et, plus largement, selon les besoins des territoires, avec par exemple, l'accompagnement des collectivités territoriales ou la réalisation d'actions de plaidoyer.

³ En s'inspirant de Thareau et al, ouvrage « Quand l'ouverture sociale fait bouger les lignes », 2020.

⁴ Ce terme de "dissident" a été choisi par Thareau et al. car il désignait initialement les paysans issus du milieu agricole dont l'intérêt pour la biodiversité s'est façonné en rupture avec les pratiques familiales antérieures, tout en maintenant certaines habitudes propres au milieu agricole dans la gestion de leur ferme.

Comme illustré dans le schéma ci-après, les volets peuvent être mis en œuvre séparément ou conjointement, ils peuvent aussi s'entre-mêler. C'est ainsi que la démarche choisie peut intégrer plusieurs aspects, mais aussi évoluer au fil du temps.

Par ailleurs, il s'agit ici d'une simple description des volets, il n'est pas mentionné les modalités de prises de décisions ou encore le rôle des différents acteurs du mouvement. Ce travail est à affiner à l'occasion de consultations et de réflexions stratégiques à l'échelle du mouvement. C'est pourquoi il est mentionné le terme "d'initiateur de la démarche" sans identifier nommément ce dernier.

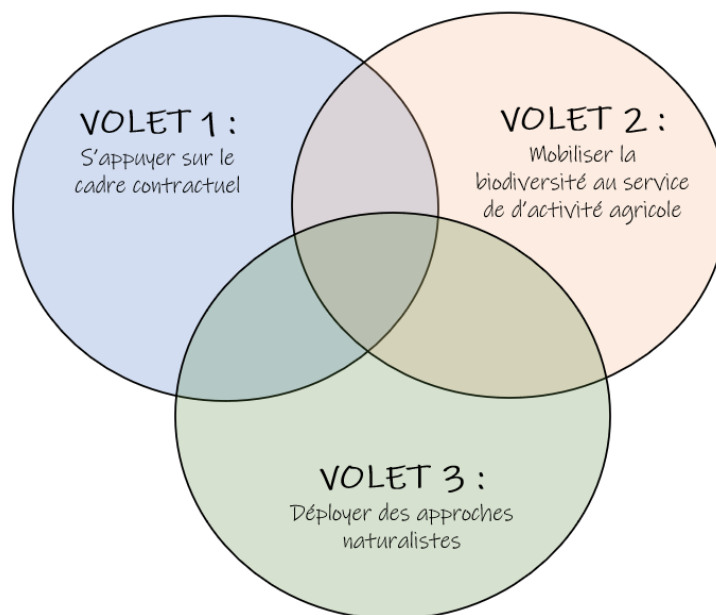


Figure 1 : Une démarche à la carte en 3 volets

1) Volet 1 : s'appuyer sur le cadre contractuel

Ce premier volet de la démarche s'appuie sur le cadre contractuel pour à la fois connaître la situation de la ferme d'un point de vue de sa biodiversité (ex : données cartographiques, description des milieux naturels et semis-naturels...), mais aussi comprendre les besoins des fermiers et les perspectives pour aller plus loin dans la démarche (ex : partenariats en cours et possibles).

Si l'initiateur de la démarche le souhaite, ce volet peut être démultiplié sur l'ensemble des fermes Terre de Liens via des « cartes d'identité » de la biodiversité des fermes, car les données recueillies restent dans le champ des possibles de Terre de Liens au regard du droit rural : accès aux informations par le propriétaire (état des lieux, clauses environnementales, cartographie, rendez-vous annuels).

a. Méthodologie pour la mise en œuvre du volet 1

L'état des lieux d'entrée :

Cette action peut s'en tenir à la nouvelle trame d'état des lieux, qui inclut des éléments sur la biodiversité écosystémique de la ferme avec notamment la description des milieux naturels et semi-naturels (ex : localisation, linéaire et composition des haies, nombre de mares, bosquets, forêt, pelouses calcaires...), mais aussi un diagnostic du sol, qui constitue un milieu à part entière. Cette description fine permet d'avoir une première vision de la complexité du paysage de la ferme et donc de son potentiel de biodiversité. La trame d'état des lieux comprend aussi un travail de recensement des zonages de protection de la nature via un travail cartographique : Natura 2000, site classé ou

inscrit, Parc Naturel Régional, Parc Naturel National, zone de protection de captage, arrêté de protection biotope (APB).

La simple cartographie peut être jumelée à une compréhension des enjeux liés à chaque typologie de zonage par les fermiers mais aussi les membres de Terre de Liens. A titre d'exemple, si une ferme possède une partie de ses terres en Natura 2000, il peut être proposé au fermier Terre de Liens d'organiser une rencontre entre le(la) fermier(e), des membres de Terre de Liens et l'animateur(trice) Natura 2000 de la zone pour appréhender les enjeux du site. C'est aussi l'occasion pour le(la) fermier(e) de bénéficier de conseils pour préserver les habitats ou espèces à enjeux qui expliquent ce classement, mais aussi pour prendre connaissance des aides financières pour lesquelles il (elle) peut prétendre (ex. : Mesures Agroenvironnementales et Climatique : MAEC).

Des choix éclairés de clauses environnementales :

Les enquêtes menées auprès des associations territoriales ont montré que le choix des clauses environnementales était souvent fait de manière aléatoire, avec un manque de méthodologie. C'est pourquoi ce volet s'appuie sur une meilleure compréhension des clauses environnementales, pour permettre des choix éclairés. Concernant la méthode pour choisir les clauses, il est conseillé de faire à minima un tour de plaine, en présence de bénévoles, du fermier, mais aussi si cela est possible, de partenaires. En outre, la description des clauses peut être affinée selon les enjeux du territoire, avec, par exemple, l'inscription de dates de fauches.

Pour permettre à chaque association territoriale de monter en compétences au sujet des clauses environnementales, il peut être envisagé d'organiser des formations à destination des salariés, bénévoles mais aussi des fermiers.

Enfin, comme la question des modalités de contrôle du respect des clauses n'est pas tranchée à l'échelle du mouvement, une proposition serait de postuler qu'une meilleure pédagogie sur le sujet induise, de fait, le respect des clauses par les fermier(e)s. Par ailleurs, un travail de fond pourrait avantageusement être mené sur cette thématique. En Alsace par exemple, l'association Terre de Liens a contacté l'université de Strasbourg, avec un projet recherche-action à propos du BRE : « qu'est-ce qui est socialement acceptable ? », « contrainte juridique ou réelle discussion avec les fermiers ? ». Ce projet n'a jamais abouti mais il peut être envisagé de le réactiver.

Des rencontres annuelles avec une entrée biodiversité :

Les rencontres annuelles sont des moments clés, pouvant être réalisés chaque année au moyen d'une rencontre de 2h maximum (cadre légal) avec le (la) fermier(e) Terre de Liens. Les rendez-vous sont souvent conduits par des bénévoles nommés « référent fermes » ou « coordinaterre », parfois accompagnés par un salarié. Durant cet échange, il est proposé d'intégrer des questions sur la biodiversité. L'enjeu est double : mettre à jour et enrichir la « carte d'identité de la ferme », et aussi, sensibiliser les fermiers dans une logique de changement d'échelle (en présentant par exemple, ce qui se fait sur d'autres fermes) et comprendre ses besoins et volontés d'actions en faveur de la biodiversité. Une trame de questionnaire semi-directif peut être conçue pour permettre de recueillir les informations suivantes :

- ✓ Les milieux naturels et aménagements : implantation de nouvelles haies, pose de nichoirs...
- ✓ L'agrobiodiversité génétique : elle comprend pour chaque espèce domestiquée et utilisée en agriculture l'ensemble des variétés végétales et des races animales créées par l'homme depuis le néolithique (<https://dicoagroecologie.fr/>). L'utilisation de semences paysannes ou la valorisation de races rustiques par les fermier(e)s dans le cadre de leurs pratiques est aussi un élément qui enrichit la biodiversité d'une ferme.
- ✓ Les partenariats en cours avec des structures de protection de la nature (ex : LPO, CEN) en lien avec la ferme. Les enquêtes menées auprès des associations territoriales ont mis en exergue

l'existence de nombreux partenariats avec des partenaires naturalistes qui agissent directement avec les fermiers. La rencontre annuelle est une manière de les recenser.

- ✓ Les attentes de(de la) fermier(e) vis-à-vis de Terre de Liens concernant la thématique biodiversité : ses souhaits de projets, de partenariats, des besoins.

b. Intérêt du volet 1

C'est une méthodologie simple à mettre en œuvre, même si elle nécessite du temps d'animation territoriale pour recueillir les informations et coordonner les bénévoles sur les territoires. Elle permet d'avoir des connaissances générales sur la biodiversité présente à l'échelle de l'ensemble des fermes Terre de Liens, via la constitution de « cartes d'identité » des fermes.

C'est aussi une manière de permettre aux fermier(e)s d'accéder facilement à des informations sur l'état de la biodiversité sur leurs fermes, grâce à la mise en lien avec des personnes averties qui pourront les conseiller (ex : animateur Natura 2000, syndicat des eaux...). De plus, ce volet, en permettant une meilleure compréhension des clauses environnementales par l'ensemble des acteurs, facilite leur bon respect. Tout fermier Terre de Liens serait alors au fait des clauses stipulées dans son bail (ce n'est pas le cas aujourd'hui).

Enfin, si ce volet est mis en application sur un maximum de fermes, des données communes seront mises en évidence. C'est donc un moyen de recueillir des informations qui permettent une communication autour du sujet de la biodiversité dans une logique de valorisation ; ex : nombre de fermier(e)s engagés dans les semences paysannes, nombre de fermes en agroforesterie....

c. Questions à creuser et points de vigilance :

- ✓ Jusqu'où est-il légitime d'aller dans les données recueillies auprès des fermier(e)s : juste milieu entre le cadre légal, la volonté politique et l'éthique.
- ✓ Comment vérifier le respect des clauses environnementales, jusqu'où aller ? Entre contrôle et confiance.
- ✓ Si un contrôle doit être fait, qui portera ce rôle de "contrôleur" ?
- ✓ Aspect juridique : faut-il minorer⁵ les fermages suite à l'intégration de clauses environnementales, notamment si elles engendrent une diminution de la production ?

2) Volet 2 : mobiliser la biodiversité au service de l'activité agricole

Ce second volet vise une amélioration de la biodiversité fonctionnelle de la ferme. La biodiversité fonctionnelle peut être définie comme la biodiversité ayant un impact positif en termes de développement durable sur les aspects écologique, économique et social des exploitations, des filières et des territoires. A l'échelle de la parcelle agricole, il s'agit de mettre en place des aménagements agro-écologiques (haies, bandes florales, etc.) et d'installer des zones de régulation écologique. A l'échelle du territoire, la biodiversité se traduit en termes de diversité du paysage⁶.

Ce volet part du postulat que la biodiversité dans les zones agricoles est avant tout liée à la complexité du paysage et à l'intensité des pratiques. Il est donc possible de déduire le potentiel de biodiversité spécifique (nombre et quantité d'espèces) en fonction des milieux naturels et semi-naturels présents sur la ferme, sans avoir besoin de systématiser des inventaires faune-flore⁷. En effet, plus un paysage est complexe, plus la biodiversité est riche.

⁵ L'article L. 411-11 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) prévoit en effet que les minima préfectoraux ne sont pas applicables, c'est-à-dire que le loyer peut être fixé en dessous de ces seuils. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une faculté, négociable entre les parties et à débattre librement entre elles.

⁶ <https://ecophytopic.fr/>

⁷ Ecodiag, CEN LR

A noter que l'on entend par "complexité du paysage" :

- ◆ l'hétérogénéité du paysage : diversité des cultures, présence de milieux naturels et semi-naturels (haies, bordures de parcelles, bosquets, mares...)
- ◆ La qualité des éléments naturels et semi-naturels

a. Méthodologie pour la mise en œuvre du volet 2 :

Prendre en compte les besoins et attentes des fermier(e)s :

Ce volet s'appuie sur les besoins des fermiers en lien direct avec leur production agricole. Il peut être question de la ressource en eau, de l'accueil d'espèces auxiliaires, de la création de brise vent ou encore de l'amélioration du sol dans une logique d'augmentation des rendements agricoles. C'est pourquoi avant la mise en œuvre d'actions spécifiques, il est important de prendre le temps de bien comprendre les besoins du fermier pendant un entretien approfondi (jumelé ou non à l'entretien annuel).

Réaliser un diagnostic :

Pour répondre aux attentes des fermiers, et mettre en œuvre des préconisations de gestion au plus proche de leurs besoins, il est recommandé de porter une réflexion approfondie sur l'action à mettre en œuvre. A titre d'exemple, l'implantation d'une haie doit être pensée pour garantir sa pérennité : localisation de l'implantation selon le contexte pédoclimatique, choix des essences, types de protections, ou encore capacité de gestion le(la) fermier(e) ou de la fermière (outils et temps de travail nécessaires). S'il s'agit de la création d'une mare, il faut penser son implantation dans un réseau fonctionnel de mares sur le territoire, tenir compte des trajets migratoires des amphibiens pour limiter les risques de mortalité à cause d'une route passante, ou encore de la nécessaire alimentation en eau spécifique à ces espèces.

Il est préconisé de faire un diagnostic approprié en amont et si possible, de se faire accompagner par une structure compétente qui sera garante de la pérennité de l'infrastructure mise en place. Un échec sur l'action concrète réalisée peut décrédibiliser l'ensemble des actions menées en faveur de la biodiversité en agriculture, et apporter une image négative à Terre de Liens : les fermes sont la vitrine de Terre de Liens sur les territoires.

Trouver l'opérateur du diagnostic :

Pour de nombreux sujets, il existe déjà des organismes qui réalisent les diagnostics et peuvent même aller jusqu'à la mise en place d'infrastructures agroécologiques. Par exemple, en Bretagne "breizh bocage" gère la mise en place de haies (du diagnostic au financement jusqu'à l'implantation), en Haut-de-France, l'association "Les Blongios" accompagne à la création de mares ou encore en Bourgogne l'association "La Choue" pose gratuitement des nichoirs sur les fermes. Il est donc nécessaire de bien connaître le paysage des partenaires potentiels de son territoire.

Des attentes spécifiques peuvent nécessiter la prestation de structures spécialisées, telle que l'intervention de l'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) pour un projet agroforestier.

Les demandes des fermier(e)s peuvent aussi être plus globales sans attente spécifique, auquel cas des diagnostics plus généralistes peuvent être utilisés. Par exemple, la LPO propose un Diagnostic Permanent pour la Nature (DPN), dans le cadre du projet Paysan de nature, qui associe un autre paysan, un naturaliste et un consommateur et permet un échange autour des éléments du paysage pouvant générer de la biodiversité.

Enfin, pour des sujets plus complexes, tels que l'accueil d'une biodiversité fonctionnelle en zone maraîchère (pollinisateurs, ennemis naturels de ravageurs) ou encore l'amélioration de la biodiversité du sol, il peut être envisagé de faire des ponts avec le monde de la recherche.

Dans tous les cas, les choix du diagnostic et du prestataire doivent être concertés avec le(la) fermier(e), qui doit être en accord avec la démarche scientifique et en confiance avec le prescripteur de préconisations.

Mettre en œuvre des préconisations de gestion :

Des préconisations de gestion sont signifiées dans le diagnostic ; elles sont, pour la plupart, deux ordres :

- **La modification des pratiques agricoles** : Le rôle de Terre de Liens est limité car la mise en œuvre des préconisations repose sur le bon vouloir du de la) fermier(e) en place. Cependant, il peut être proposé de mettre en lien le(la) fermier(e) avec des partenaires techniques tel que les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB), les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) ou les structures animatrices des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC). En outre, les fermiers peuvent activer les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour faire financer leurs actions, à condition qu'ils soient éligibles au dispositif.
- **La création et la gestion de milieux semi-naturels ou d'aménagements** visant l'accueil de la biodiversité. Il peut s'agir d'Infrastructures Agroécologiques : IAE (haies, talus, murets, zones humides, friches) ou encore d'aménagements (nichoirs, abris ou zones de refuges pour favoriser l'accueil d'auxiliaires tels que les oiseaux, rapaces, chauves-souris, coccinelles, araignées...).

Pour la création d'Infrastructures Agroécologiques sur la ferme, le rôle de Terre de Liens dépend principalement de son niveau d'implication dans le projet (place de la biodiversité dans son plan stratégique, les forces vives en présence) mais aussi de l'envie du (de la) fermier(e) (volonté ou non d'un appui par Terre de Liens).

Voici quelques actions pouvant être portées ou en lien avec Terre de Liens :

- **L'étape de demande d'autorisation de travaux au propriétaire** (Foncière ou Fondation), nécessaire pour la création de haies ou mares par exemple.
- Selon le type d'action réalisée, la **rédaction d'un avenant au bail** (voir ci-dessous dans "question à creuser").
- **Le financement** : il existe de nombreux financements publics qui peuvent être activés, à l'image de ceux du plan de relance pour la plantation de haies. Terre de Liens pourrait dans ce cas intervenir en appui, pour le montage de dossier par exemple. Si aucun financement public n'est activable, la Fondation Terre de Liens peut aussi intervenir en appui financier.
- **La mise en œuvre/ la gestion des milieux semi-naturels et aménagements** : des chantiers participatifs peuvent être organisés ; c'est un bon moyen de sensibiliser le grand public tout en fédérant les membres de Terre de Liens autour d'une ferme.
- **La gestion** : le(la) fermier(e) doit savoir comment gérer les milieux naturels et semi-naturels sur sa ferme. Terre de Liens peut apporter un appui via des chantiers participatifs. Il est aussi important de vérifier avant même la création de l'infrastructure, la capacité de le(la) fermier(e) de la gérer (temps de travail nécessaire, outils à disposition...).

b. Intérêt du volet 2 :

De nombreux fermier(e)s Terre de Liens sont intéressés par la biodiversité, notamment la biodiversité fonctionnelle au service de leur production. Cependant, le principal frein est souvent le manque de temps ou de connaissances des acteurs en place pour les soutenir dans leur démarche. Terre de Liens peut avoir un réel rôle d'activateur de projets, permettant ainsi d'avoir des fermes Terre de Liens

exemplaires. C'est aussi un moyen de mobiliser les citoyens, par l'organisation de chantiers participatifs par exemple, et de sensibiliser le grand public.

c. Questions à creuser et points de vigilance :

Concernant la réalisation de diagnostics et la formulation des préconisations de gestion :

- ✓ Faut-il réaliser les diagnostics et formuler les préconisations : sur les parcelles Terre de Liens seulement ou sur toute la ferme ?
- ✓ Le diagnostic doit-il être réalisé en interne ou par une structure externe ?
- ✓ Comment s'assurer de la légitimité (technique et sociale) des acteurs auprès des fermier(e)s concernant le diagnostic et les préconisations ?
- ✓ Terre de Liens peut-il formuler des préconisations de gestion en tant que propriétaire ?
- ✓ Si le diagnostic est réalisé par une structure externe, comment impliquer les membres de Terre de Liens dans une logique d'éducation populaire ? (à l'occasion de la réalisation du diagnostic ? Lors d'un temps d'échange suite au diagnostic ? à l'occasion de journées de vulgarisation ? ...)
- ✓ Comment sélectionner les fermes qui souhaitent bénéficier d'un diagnostic biodiversité ?
- ✓ Comment sont choisies les préconisations de gestion : juste milieu entre productivité agricole et préservation de l'environnement ?

Concernant la mise en œuvre d'aménagements sur la ferme :

- ✓ Questions juridiques : quand faut-il faire un avenant au bail et que doit-il contenir ? Comment sont valorisées les infrastructures en fin de bail (exemple : valorisation des arbres) ? Que faire en cas de bail notarié, l'avenant est-il payant ?
- ✓ Qui doit porter le financement des infrastructures mises en place ? Le(la) fermier(e) ou Terre de Liens ? Faut-il laisser un reste à charge au (à la) fermier(e) pour une meilleure appropriation du projet et garantir la bonne gestion des infrastructures mise en place ? Faut-il faire une différence entre les haies productives et non productives, notamment concernant la prise en charge financière ?
- ✓ Quels sont les financements publics/privés mobilisables pour la réalisation de ces actions (Conseil Régional, Europe, Fondations privées...) ?
- ✓ Y a-t-il des préconisations à avoir en tête pour la mise en place de chantiers participatifs (assurance, outils) ?
- ✓ Qui peut valoriser les arbres : bois d'œuvre / bois de chauffage (le propriétaire ou le(la) fermier-e?)
- ✓ Jusqu'où va le rôle de Terre de Liens dans l'appui des fermier(e)s ? (Accompagnement / "maternage")
- ✓ Faut-il appuyer les fermier(e)s uniquement dans les projets concernant des terres appartenant à Terre de Liens ? Quid de l'implication financière de Terre de Liens sur des terres qui ne sont pas en propriété de TDL ?
- ✓ Quel suivi des infrastructures mises en place ? Qui les gère ? Comment est clarifié le rôle de chacun (groupe local, fermier(e)).
- ✓ En cas de chantiers participatifs, qui porte l'assurance des bénévoles ? Les propriétaires ou les associations ?

3) Volet 3 : Déployer des approches naturalistes

Dans la partie précédente, il a été admis qu'en complexifiant le paysage (diversité écosystémique), la diversité de la faune et la flore (diversité spécifique) est améliorée. Dans ce 3^{ème} volet, il est proposé de réaliser des inventaires d'espèces pour approfondir la connaissance du fonctionnement des milieux.

A ce niveau, la mise en place d'un projet biodiversité porté par Terre de Liens doit être un compromis entre :

- les envies du (de la) fermier(e) en termes de préservation de la biodiversité.
- l'énergie que souhaite mettre Terre de Liens dans le projet.
- les financements possibles pour mener les inventaires.

a. Méthodologie pour la mise en œuvre du volet 2 :

Se mettre d'accord sur l'objectif des inventaires :

Avant de s'engager vers la réalisation d'inventaires, une mission qui peut être très chronophage, il est important de savoir pourquoi faire des inventaires ? Les objectifs peuvent être de plusieurs ordres :

- Démontrer les impacts positifs des pratiques portées par le fermier sur la biodiversité spécifique : cet objectif est ambitieux car il comprend un travail de comparaison avec d'autres systèmes agricoles.
- Démontrer l'impact positif d'un aménagement (ex : implantation d'une mare) ou d'un changement de pratique (ex : fauche tardive, conversion en AB) sur la biodiversité spécifique de la ferme. Ce volet peut être lié au volet 2.
- Utiliser des fermes Terre de Liens comme lieu d'étude, dans le cadre de programmes territoriaux portés par des partenaires (ex : Conservatoire de Botanique) ou pour abonder des bases de données nationales. Ce dernier objectif est plus simple à mettre en œuvre.

Choisir les taxons à étudier :

Ce sont les objectifs définis ainsi que le contexte de la ferme (présence de zones humides, pelouses calcaires...) qui permettent de se mettre d'accord sur les taxons à étudier. Si plusieurs taxons peuvent être étudiés pour répondre à l'objectif donné, le choix peut se faire en prenant en compte :

- Les domaines d'expertise des experts locaux (prestation par une structure scientifique).
- L'appétence et les domaines de compétences des bénévoles si l'inventaire est réalisé en interne.
- Les souhaits et envies des fermiers.
- Les programmes existants dans lesquels Terre de Liens peut s'intégrer pour bénéficier d'inventaires (ex : programme du Conservatoire de Botanique pour les plantes messicoles, inventaires ornithologiques de la LPO)...

Choisir l'opérateur des inventaires :

Selon l'objectif donné à démarche et les forces vives présentes sur le territoire, les inventaires peuvent être réalisés par des citoyens dans une logique de science participative, par des étudiants (ex : BTSA Gestion et Protection de la Nature) ou encore par des experts scientifiques. L'enjeu est de bien placer le curseur entre "exigences scientifiques" et "participation citoyenne".

- a. Réalisation des inventaires par des citoyens :** s'il est décidé de confier les inventaires à des citoyens, la stratégie adoptée peut être de plusieurs ordres : soit Terre de Liens prend le parti de former les bénévoles aux sciences participatives ou référence une liste de bénévoles Terre

de Liens experts : les inventaires sont réalisés en interne ; soit Terre de Liens se rapproche de groupe de citoyens déjà engagés sur le territoire et formés aux protocoles de science participative.

- b. Réalisation des inventaires par des organismes qui portent des programmes existants :** De nombreux organismes portent des programmes en faveur de la biodiversité. L'idée est d'intégrer des fermes Terre de Liens à ces programmes, qui peuvent comprendre : des inventaires, des conseils, la mise en place d'aménagements. L'avantage en s'intégrant à ce type de dispositifs est la gratuité des opérations pour Terre de Liens. Quelques exemples : l'intégration de fermes Terre de Liens dans des programmes portés par : des Conservatoires d'Espaces Naturels, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), des Conservatoires de botanique, et autres structures de protection de la nature. Néanmoins, pour ce faire, il est nécessaire de bien connaître les partenaires naturalistes qui œuvrent sur le secteur de la ferme, via un travail de dialogue territorial qui devra être porté par l'association territoriale (temps d'animation).
- c. Réalisation des inventaires de la biodiversité par plusieurs experts au vu de réaliser un plan d'actions pour la préserver :** Si le parti est pris d'inventorier finement la biodiversité d'une ferme, voire d'y juxter un plan d'actions pluriannuel en faveur de la protection de la biodiversité, la stratégie nécessite un travail d'inventaires fins, cherchant à étudier plusieurs topologies de taxons. La mise en œuvre de cette démarche n'est possible que dans des conditions particulières : fort intérêt du (de la) fermier(e) pour la préservation de la biodiversité, avec un profil de paysan "gestionnaire d'espaces naturels", moyens financiers facilement mobilisables ou dynamique très forte sur le territoire...

Exemple de la ferme de Maubusson (Pays-deLoire) : sur cette ferme, un plan de gestion détaillé a été élaboré, mis en œuvre dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil Départemental (préservation des chauves-souris, restauration des mares forestières, lutte contre les espèces invasives...). Le rôle de Terre de Liens Pays-de-Loire est ici très prégnant : animation d'un comité de pilotage pour coordonner les différentes activités des usagers, rédaction (pour le compte de la Fondation) des demandes de subventions au Conseil Départemental (politique ENS)... La situation de la ferme sur une zone à enjeu est un levier pour lever des financements et mener un travail pointu autour de la biodiversité.

Exemple de la ferme de Sarliève (Auvergne - projet en cours) : à l'inverse de Maubusson, la ferme est située sur une zone périurbaine, auparavant cultivée en agriculture conventionnelle avec peu de végétation arbustive. Elle possède à première vue une faible biodiversité. L'enjeu est ici la renaturation, avec une volonté de démontrer qu'il est possible de faire revenir une biodiversité grâce à la mise en œuvre d'actions telles que la plantation de haies, l'agriculture biologique... associées à divers inventaires de la biodiversité spécifique.

d. Jumeler les opérateurs :

Il peut être aussi envisagé de jumeler des opérateurs, avec des inventaires portés principalement par des experts, mais en conditionnant la mise en place de journées découvertes pour le grand public, dans une démarche d'éducation populaire.

Choisir les protocoles à mettre en œuvre :

Là encore, si le choix privilégie la réalisation d'inventaires par des experts scientifiques, il est nécessaire de leur laisser le choix des protocoles.

Si, au contraire, la volonté est de favoriser la participation citoyenne pour la réalisation d'inventaires, il est conseillé de se tourner vers des protocoles de sciences participatives existants car ils sont simples à mettre en œuvre. Il existe de nombreux protocoles, selon les taxons choisis.

Peuvent être utilisés par exemple :

- Les protocoles de l'Observatoire Agricole pour la Biodiversité (OAB) : (vers de terre, abeilles sauvages, papillons, invertébrés)
- Les protocoles des observatoires de Vigie-nature portés par le muséum national d'histoire naturelle (bourdons, escargots, papillons, suivi temporel des oiseaux communs (STOC)...).
- Les protocoles animés par l'association Noé⁸.

Toutefois, il faut noter que ces inventaires de sciences participatives ont avant tout été pensés pour renseigner des bases de données nationales au service de la recherche. Ils ne sont peut-être pas assez précis pour permettre de démontrer scientifiquement une amélioration de la biodiversité.

Former les bénévoles Terre de Liens :

L'intérêt de l'entrée "science participative" est d'être à la portée de tous grâce à l'usage de protocoles simples à mettre en œuvre. Il est cependant judicieux de proposer aux bénévoles des formations courtes pour la prise en main des protocoles. A noter que des formations existent déjà (relais de l'OAB, vidéo de l'association Noé...).

Cadrer la démarche choisie via une convention entre le (la) fermier(e) et l'association :

Le 3ème volet de la démarche induit des visites régulières sur la ferme pour la réalisation des inventaires qui sont réalisés à différentes périodes de l'année selon les taxons étudiés. Il est nécessaire que le (la) fermier(e) donne son accord pour venir réaliser les inventaires. Une convention peut par exemple être signée entre le (la) fermier(e) et l'association territoriale, ce qui permet d'éviter toute forme d'ingérence.

Trouver des financements mobilisables.

Le critère du financement peut aussi être mis dans la balance. Selon les subventions mobilisables, la réalisation des inventaires est plus ou moins poussée.

b. Intérêt du volet 3 :

Ce troisième volet est un moyen de pousser la démarche "biodiversité" jusqu'à la réalisation d'inventaires d'espèces, allant ainsi au-delà de la simple déduction faite via l'étude de la complexité d'un paysage.

Selon l'entrée choisie, les intérêts peuvent être divers. Cela peut aller de la dimension participative : accueil de nouveaux bénévoles, accessibilité des fermes Terre de Liens pour la réalisation d'inventaires faune-flore dans un agrosystème, jusqu'à la dimension scientifique : démontrer que les fermes Terre de Liens sont riches en biodiversité, montrer l'évolution de l'agrosystème suite à la modification des pratiques ou l'implantation d'habitats.

⁸ <https://noe.org/>

c. Questions à creuser et points de vigilance :

- Une question réside dans le projet politique de Terre de Liens : ce travail fait-il partie de son cœur de métier ?
- Où mettre le curseur entre production économique marchande et préservation de l'environnement ? Est-on favorable à des modèles économiques de fermes dont le chiffre d'affaires repose en grande partie sur la production de biodiversité sauvage et domestique (aides publiques) ?
- Jusqu'où veut-on aller d'un point de vue scientifique ?
- Souhaite-t-on suivre des espèces en particulier, communes à toutes les fermes qui souhaitent affiner leurs inventaires ? ex : chiroptère, oiseaux, amphibiens...
- Possédons-nous les forces bénévoles suffisantes ?

Conclusion :

Pour conclure, il est important de noter qu'avant d'entamer des actions autour de la biodiversité, il est nécessaire de se poser la question du sens de la démarche : pourquoi choisir cette démarche, à quels objectifs répond-elle, vers quoi les acteurs de Terre de Liens veulent-ils tendre, qui porte la démarche... Cette réflexion doit être portée par les différentes instances du mouvement - avec des questionnements techniques mais aussi politiques. Il peut être envisagé de mettre en place un groupe de travail national au sujet de la biodiversité, ce qui permet de suivre, capitaliser et valoriser les actions réalisées sur les territoires, de déployer des partenariats nationaux, d'appuyer les initiatives par de l'apport méthodologique, ou encore de porter des sujets nécessitant d'être débattus à l'échelle nationale (ex : positionnement de Terre de Liens vis-à-vis des friches, de la "deep ecology" : nature sous cloche, des grands prédateurs, de la financiarisation du vivant...).

Ce document a été rédigé en 2021 par Oriane Guillou, coordinatrice biodiversité pour la Fédération Terre de Liens, dans le cadre du programme Ruralization (mission Europe) avec l'appui et la relecture de :

- *Damien Roumet, Fédération Terre de Liens*
- *Frédérique Dudoret, fermier Terre de Liens*
- *Marion Maréchal, Fondation Terre de Liens*
- *Tanguy Martin, Terre de Liens Pays-de-Loire*
- *Véronique Rioufol, Fédération Terre de Liens*
- *Véronique Guislain, Terre de Liens Bourgogne-Franche-Comté*
- *William Loveluck, Fédération Terre de Liens*